Nations Unies S/2020/1176



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix ; M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Département des opérations de paix ; et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; ainsi que des déclarations faites par S. E. Mme Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud ; S. E. Mme Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur de la Belgique ; S. E. M. Rein Tammsaar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; S. E. M. Mohamed Ali Nafti, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tunisie ; S. E. Mme Keisal M. Peters, Ministre d'État chargée des affaires étrangères et du commerce extérieur de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; S. E. M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; S. E. M. Mahendra Siregar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie ; et par les représentantes et représentants de la Chine, de la République dominicaine, de la France, du Niger, de la Fédération de Russie, du Royaume – Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : réforme du secteur de la sécurité », tenue le jeudi 3 décembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-16699 (F) 151220 150121



Annexe I

Exposé de M[me] Bintou Keita, Sous-secrétaire générale pour l'Afrique, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix

Je remercie la présidence sud-africaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat de haut niveau. Je suis très heureuse de m'adresser au Conseil aujourd'hui aux côtés de M. Zouev et de M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, sur le thème de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité. Je vais présenter les progrès que nous avons accomplis et les défis que nous devons relever pour appuyer les États Membres qui se lancent dans la réforme du secteur de la sécurité dans des contextes de fragilité et de relèvement post-conflit.

Pour les sociétés qui se remettent d'un conflit et de l'instabilité, la réforme du secteur de la sécurité est porteuse de grandes promesses : des secteurs de la sécurité et de la justice efficaces, responsables et gérés démocratiquement, qui reflètent le tissu social du pays, créent un climat de sûreté et de sécurité dans lequel l'état de droit et le développement socioéconomique peuvent s'enraciner au profit des États et de leurs peuples.

Il est, de fait, largement reconnu que la gouvernance du secteur de la sécurité est un élément clef de l'appui de l'ONU aux efforts nationaux visant à pérenniser la paix et à prévenir l'apparition, l'escalade, la poursuite et la reprise de conflits dans tout le continuum de la paix. Cela vaut pour les situations allant de la prévention au maintien de la paix en passant par la consolidation de la paix et le développement. Par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix a investi 21 millions de dollars entre 2017 et 2019 pour appuyer ces efforts dans des pays tels que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée et le Libéria.

L'étude conjointe de l'ONU et de la Banque mondiale, *Pathways for Peace* (Chemins pour la paix), a illustré l'importance de la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne le rôle essentiel joué par les réformes en la matière dans la prévention. Nous le voyons en Indonésie, au Kenya, au Timor-Leste et en Tunisie, pour ne citer que quelques pays. Les réformes du secteur de la sécurité devraient faire partie de stratégies et de priorités politiques plus larges, comme, par exemple, en Afghanistan, au Libéria et en Sierra Leone. De même, les processus de réforme du secteur de la sécurité sont plus durables lorsqu'ils sont fondés sur une participation citoyenne ouverte à tous, y compris aux femmes et aux jeunes.

Les attentes doivent cependant être réalistes. La gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité sont une entreprise complexe et de longue haleine, qui s'étend parfois sur une génération. Elle requiert une bonne compréhension des causes profondes d'un conflit, une volonté politique soutenue pour surmonter les résistances et la possibilité de mettre en œuvre des décisions politiques difficiles. Elle nécessite également de trouver un juste équilibre entre les besoins de sécurité de toutes les parties prenantes.

Dans cet esprit, je voudrais aborder trois points stratégiques, sur la base des enseignements tirés de notre expérience dans la mise en œuvre des mandats en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité ne peut réussir que si elle s'inscrit dans un processus politique plus large. En outre, les considérations politiques doivent aboutir à la conception de plans raisonnables et d'attentes réalistes. À cet égard, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait établi un lien entre les activités prescrites en matière de réforme du secteur de la sécurité et les priorités

stratégiques des opérations de paix, telles que l’appui aux processus de paix, la stabilisation, l’extension de l’autorité de l’État et la protection des civils.

Je voudrais énumérer quelques-unes des tâches en matière de réforme du secteur de la sécurité dont s’acquittent les opérations de paix.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) déploie ses bons offices et des efforts de médiation pour faire avancer la mise en œuvre des dispositions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, telles qu’énoncées dans l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé à Alger. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également été le premier partenaire à soutenir le cadre réglementaire de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, que l’ONU a pour mandat d’appuyer, en lui octroyant des fonds de démarrage d’environ 600 000 dollars, rapidement suivi par un financement de l’Union européenne de 10 millions d’euros.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) fournit un appui technique et logistique au recrutement, à l’intégration et au déploiement des services de sécurité.

La Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) facilite le dialogue avec les autorités nationales et les partenaires afin de créer un espace pour une réforme du secteur de la sécurité durable tout en appuyant les efforts du système de justice militaire pour tenir les éléments de sécurité responsables.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud offre ses bons offices et fournit un savoir-faire technique pour accompagner l’élaboration d’un modèle de réforme nationale.

Dans tous ces contextes, les opérations de paix s’efforcent d’améliorer la coordination des partenaires internationaux afin d’appuyer les priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité et dotent les institutions et le personnel du secteur de la sécurité de capacités essentielles.

Pourtant, malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, bien trop souvent, l’appui à la réforme du secteur de la sécurité est étroitement axé sur le renforcement des capacités et des compétences des services chargés de la sécurité et intervient fréquemment à des moments où un tel investissement a peu de chances d’être durable. Dans de nombreux contextes, le contrat social reste fragile, les services de sécurité font l’objet d’une profonde méfiance et il n’y a pas de dialogue sur les questions de sécurité et de défense entre les autorités, les acteurs politiques et la population en général. En République démocratique du Congo, par exemple, l’absence de consensus national et la multiplicité des partenaires et des visions concurrentes ont conduit à mettre l’accent sur le renforcement des capacités militaires au détriment d’une approche plus large de la protection des civils. La transition actuelle de la MONUSCO offre une nouvelle occasion d’établir un dialogue structuré et de forger un consensus, que nous ne devons pas laisser passer.

Deuxièmement, la coordination et une coopération étroite entre les partenaires sur le terrain sont essentielles. L’ONU est rarement la seule à apporter son concours à la réforme du secteur de la sécurité. Étant donné la complexité de la tâche, les partenariats sont une nécessité dont ne peut que se féliciter.

L’Union africaine, appuyée par ses communautés économiques régionales et ses mécanismes régionaux, a été à l’avant-garde de la réforme du secteur de la sécurité aux niveaux politique et opérationnel en Afrique. Nous avons établi un partenariat stratégique avec la Commission de l’Union africaine, axé sur la promotion du rôle de premier plan que joue l’Union africaine dans la réforme du secteur de la sécurité sur le

continent et dans le cadre de l'initiative visant à faire taire les armes. À ce titre, nous avons notamment appuyé l'élaboration du cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité, mis au point un programme de renforcement des capacités taillé sur mesure et, plus récemment, œuvré au renforcement de la coordination stratégique entre l'Union africaine et ses partenaires dans le cadre du Comité directeur sur la réforme du secteur de la sécurité.

L'Union européenne est également un partenaire clef et de longue date de la réforme du secteur de la sécurité dans de nombreux contextes.

On trouve presque toujours en place des programmes bilatéraux d'appui et d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité et ce sont souvent ceux qui sont le plus efficaces.

Dans toutes les situations, nous nous efforçons d'assurer la coordination entre les partenaires et la compatibilité de leurs approches, dans l'intérêt du pays hôte et des communautés locales. Je dois être honnête : cette tâche se révèle parfois assez difficile. Nous devons redoubler d'efforts pour travailler ensemble sur le terrain, dans le cadre d'analyses, d'évaluations et de mises en œuvre conjointes dès lors que c'est possible. Une vision nationale inclusive et consensuelle de la réforme du secteur de la sécurité, appuyée par des partenaires internationaux bien coordonnés, voilà la manière la plus efficace de progresser.

Troisièmement, une sécurité durable continuera de nous échapper aussi longtemps que l'analyse, l'évaluation et la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance de la sécurité qui sont à son fondement excluront les perspectives et les besoins des femmes et des minorités en matière de sécurité. Dans de nombreux pays, les secteurs de la sécurité restent largement dominés par les hommes et sont le théâtre d'une discrimination systématique vis-à-vis des femmes. La réforme du secteur de la sécurité offre une occasion majeure de sensibiliser la population et de la mobiliser pour lutter contre les inégalités en mettant en place des institutions de sécurité plus neutres du point de vue du genre et plus représentatives des minorités.

Une réforme du secteur de la sécurité qui soit sans exclusive et qui tienne compte des questions de genre nécessite un leadership politique fort afin de transformer les stéréotypes et les normes patriarcales qui prévalent de longue date concernant les femmes en uniforme, établir des quotas de parité entre les sexes, évaluer les obstacles à l'inclusion des femmes, créer des possibilités d'avancement de carrière et garantir la promotion des femmes à des postes de direction.

Il faut du temps pour que les institutions de sécurité évoluent. Mais partout où les services de sécurité pratiquent des discriminations ou ne protègent pas certains individus ou communautés en raison de leur sexe, de leur race ou de leur appartenance ethnique, le principe de responsabilité doit s'appliquer de manière rapide et impartiale. Trouver cet équilibre est un défi auquel les sociétés du monde entier se heurtent au quotidien.

En République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les Forces armées centrafricaines à construire des installations pour les soldates au camp Kassaï, à l'est de Bangui. Au Mali, la MINUSMA a appuyé avec succès la mise en place d'un mécanisme de vérification des antécédents destiné à empêcher les auteurs de violences sexuelles de rejoindre l'armée malienne. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a soutenu les efforts déployés par la justice militaire congolaise pour poursuivre, entre autres, les affaires de violence sexuelle.

Pourtant, malgré les progrès réalisés, il y a fossé gigantesque entre les attentes en matière de processus de réforme du secteur de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre et les ressources – qu'elles soient politiques, techniques ou

financières – nécessaires pour promouvoir l'inclusion et la représentativité au sein des institutions de sécurité à tous les niveaux.

Pour terminer, je voudrais soumettre au Conseil de sécurité et aux États Membres trois recommandations tendant à ce que l'ONU soit idéalement placée pour faire progresser des efforts de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité pris en main et dirigés par les pays concernés. Premièrement, il faut reconnaître que la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité sont avant tout des processus politiques, et veiller à ce que les mandats des opérations de paix concernant la réforme du secteur de la sécurité soient liés à des objectifs politiques plus larges. Deuxièmement, il faut systématiquement garder à l'esprit le rôle de coordination de l'ONU et la nécessité des partenariats en tant que moyen d'aligner l'aide internationale sur les priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité. Et, enfin, troisièmement, il faut appuyer des processus de réforme du secteur de la sécurité inclusifs et donner la priorité aux efforts visant à accroître la participation des femmes dans les services nationaux de sécurité, en identifiant et en éliminant les obstacles systémiques à leur recrutement, leur rétention et leur avancement.

Annexe II

Exposé de M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de paix

Je tiens à remercier S. E. Mme Naledi Pandor, Ministre sud-africaine des affaires étrangères, ainsi que le Gouvernement sud-africain, de cette initiative opportune et de leur appui constant à la promotion du programme des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité.

Je veux également remercier les membres du Conseil de sécurité de l'intérêt qu'ils continuent d'accorder aux questions liées à la réforme du secteur de la sécurité, ce qui se traduit aujourd'hui par la présentation du deuxième projet de résolution du Conseil de sécurité exclusivement consacré à cette thématique. Je remercie de leur soutien constant le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, ainsi que tous les autres partenaires qui ont coopéré avec l'ONU et l'ont appuyée sur ce sujet important.

Aider les autorités nationales à mettre en place un appareil de sécurité opérationnel et responsable est une priorité importante des Nations Unies.

En 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2151 (2014), qui réaffirme qu'un secteur de la sécurité efficace, professionnel et responsable est la clef de voûte de la paix et du développement durable. Au fil des ans, et pour appuyer l'initiative du Secrétaire général Action pour le maintien de la paix ainsi que les objectifs de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, l'ONU a encouragé l'engagement politique des États Membres à l'appui des aspects normatifs et opérationnels de la réforme du secteur de la sécurité.

L'ONU aide actuellement une quinzaine de pays à mener diverses initiatives sur cette thématique, par l'intermédiaire des mandats de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi qu'en répondant de soutien ciblé en matière de réforme du secteur de la sécurité formulées par des États Membres ou des organisations régionales.

Outre les divers pays mentionnés à titre d'exemple par la Sous-Secrétaire générale Keita, l'ONU, à la demande des autorités nationales, a renforcé son appui transversal aux processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité au Burkina Faso et en Gambie. Dans ces pays, le Fonds pour la consolidation de la paix a financé des programmes consultatifs visant à accélérer ces réformes afin d'appuyer la conception et la mise en œuvre de processus complets en la matière, l'accent étant mis sur une inclusion et une participation accrues des femmes dans le secteur de la sécurité.

Un certain nombre de missions politiques spéciales soutiennent également des tâches critiques pour la réforme du secteur de la sécurité. En Libye, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye accompagne les efforts de médiation entre les acteurs de la sécurité, notamment après la signature, en octobre, de l'accord de cessez-le-feu de la Commission militaire conjointe 5+5.

Au Yémen, le Bureau de l'Envoyé spécial a appuyé les efforts visant à négocier un accord de cessez-le-feu national en réalisant des analyses et en prodiguant des conseils techniques sur la réforme du secteur de la sécurité, en encourageant le dialogue et en mettant en oeuvre des mesures de confiance entre les communautés locales et les forces de sécurité.

En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie fournit des orientations stratégiques aux parties prenantes nationales concernant le dispositif de

sécurité et la structure de gouvernance du secteur de la sécurité. Elle aide également le Gouvernement à coordonner l'aide internationale apportée au secteur de la sécurité.

Les partenariats stratégiques sont indispensables pour favoriser une aide internationale efficace, prévisible et durable en matière de réforme du secteur de la sécurité. L'ONU continue de resserrer sa collaboration avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; l'Union européenne et ses opérations extérieures en République centrafricaine, au Mali et en Somalie ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; et la Banque mondiale.

La coordination de l'aide internationale en matière de réforme du secteur de la sécurité est renforcée par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et par la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. Ces mécanismes jouent un rôle charnière pour assurer la cohérence de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle du système, apporter des réponses communes et/ou coordonnées et élaborer des politiques et orientations pour tout le système – comme, tout récemment en association avec la Banque mondiale et grâce au soutien généreux du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats.

Toutefois, des défis persistent.

Premièrement, les bureaux régionaux et les envoyés spéciaux des Nations Unies manquent de capacités fiables en matière de réforme du secteur de la sécurité, en particulier au regard de la mise en œuvre du programme de prévention des conflits du Secrétaire général. Étant donné que la demande d'expertise et d'assistance en la matière augmente pour des contextes autres que les missions des Nations Unies, il devient indispensable de renforcer ces entités en les dotant des connaissances et capacités pertinentes pour évaluer et analyser les risques et les facteurs de conflit liés au secteur de la sécurité dans les zones géographiques relevant de leur compétence.

Deuxièmement, l'inadéquation entre les besoins financiers et les ressources promises mises à disposition par les donateurs est une préoccupation majeure dans de nombreux pays. C'est particulièrement problématique dans les contextes de transition, où les gouvernements en place et les équipes de pays des Nations Unies manquent souvent des ressources dont ils ont besoin pour préserver les acquis que le maintien de la paix a permis d'obtenir en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Enfin, assurer une répartition efficace du travail et promouvoir la cohérence stratégique de l'aide internationale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'accords politiques comme en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud, reste difficile.

Je voudrais conclure en formulant trois recommandations.

Premièrement, pour une plus grande efficacité des efforts de prévention, les bureaux régionaux et les envoyés spéciaux des Nations Unies devraient être dotés de capacités accrues en matière d'analyse des risques, des vulnérabilités et des facteurs de conflit en ce qui concerne le secteur de la sécurité, afin d'éclairer les bons offices et de nourrir les stratégies nationales de consolidation de la paix et de développement.

Deuxièmement, pour consolider les acquis en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les contextes de transition et de pérennisation de la paix, il est crucial que les États Membres allouent les ressources financières nécessaires. Il faut mobiliser davantage de ressources pour appuyer les initiatives de réforme du secteur de la sécurité par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres mécanismes de financement commun.

Troisièmement, l'appui du Conseil à la planification conjointe par l'ONU et ses partenaires stratégiques, en particulier l'Union africaine et l'Union européenne, de l'aide en matière de réforme du secteur de la sécurité sera essentiel pour garantir la cohérence stratégique. Cela pourrait accroître la capacité des opérations de paix des Nations Unies à s'acquitter pleinement de leurs mandats en renforçant la coordination en matière de réforme du secteur de la sécurité. Des rapports réguliers sur la progression de ces activités d'appui pourraient être présentés au Conseil de sécurité.

Annexe III

Exposé de M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

Je suis très honoré d'avoir l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité à l'occasion de cette réunion ministérielle sur la consolidation et la pérennisation de la paix, ayant pour thème la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le thème du présent débat est d'actualité pour l'Union africaine, compte tenu de la reconnaissance croissante par ses États membres et d'autres États dans le monde entier du caractère central de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité en vue d'élaborer des accords de paix durables. Une réforme du secteur de la sécurité efficace contribue à réaliser l'aspiration à une Afrique pacifique et sûre où toutes les armes se seront tues et où les droits de l'homme, la démocratie et l'égalité des sexes seront garantis, conformément à l'Agenda 2063 du continent.

Le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 reconnaît également que l'incapacité à transformer les forces de défense et de sécurité africaines en des institutions de sécurité nationales professionnelles et disciplinées soumises à une supervision et un contrôle civils a souvent provoqué l'éclatement ou la reprise de conflits, perpétuant ainsi des cycles de violence et désorganisant les initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix.

Depuis l'adoption de son cadre politique pour la réforme du secteur de la sécurité en 2013, l'Union africaine a continué de déployer des efforts pour aider ses États membres, à leur demande, à lutter contre les problèmes que posent la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. En effet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été saisi de la question.

Nous notons que la réforme du secteur de la sécurité est essentielle en temps de paix comme en temps de conflit et dans les situations d'après-conflit, dans le contexte du cadre structurel continental de prévention des conflits, et ce parce qu'elle contribue à consolider la paix et à prévenir la reprise des conflits.

Dans le cadre de nos efforts visant à souligner la contribution de la réforme du secteur de la sécurité à la prévention des conflits et à la gestion des crises, en 2019, la Commission de l'Union africaine a organisé une retraite de haut niveau qui a rassemblé nos hauts représentants et nos envoyés et représentants spéciaux pour favoriser un échange de vues sur la médiation et la réforme du secteur de la sécurité en tant que méthodes de prévention et de règlement des conflits.

La réforme des institutions de sécurité nationales est un pilier important de la politique de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement post-conflit. Il est à noter qu'un déficit de gouvernance dans le domaine de la sécurité est une des principales causes profondes de la plupart des conflits politiques et armés en Afrique. Cela explique pourquoi des dispositions de la réforme du secteur de la sécurité sont incorporées aux textes de la plupart des accords de paix et des accords politiques sur le continent africain.

La politique de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement post-conflit accorde la priorité à la création ou au rétablissement et au renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité, notamment les services de défense, de police et pénitentiaires en élaborant et en appliquant des politiques pertinentes. La création récente du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit vise à fournir un appui technique pour la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) aux États membres et aux communautés économiques régionales, en étroite

collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Nous comptons sur l'ONU et ses partenaires pour collaborer étroitement avec le Centre afin de renforcer ses capacités à cet égard.

L'Union africaine aide ses États membres à élaborer et à renforcer des politiques, des stratégies et des plans nationaux inclusifs et à instaurer un dialogue en vue de bâtir des institutions chargées de la sécurité qui soient professionnelles et responsables. Madagascar est un des pays auxquels nous fournissons un appui. Elle a en effet manifesté une forte volonté politique en donnant l'impulsion politique nécessaire et en s'engageant à mobiliser des fonds, si limités soient-ils, pour appuyer ses priorités nationales. Ce geste doit être pleinement soutenu par la communauté internationale, à savoir nos deux organisations et les partenaires internationaux.

L'Union africaine aide également la Somalie, la Gambie, le Mali, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau et l'Éthiopie à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité, en fonction de leurs besoins. Dans toutes ces entreprises, l'appropriation nationale est fondamentale.

Je me dois de souligner ici l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance en matière de sécurité et la pérennisation de la paix. Nous aidons les États membres, par le biais de notre cadre politique, à lutter contre les obstacles culturels et les stéréotypes qui y sont associés et qui perpétuent la sous-représentation des femmes au sein des forces de défense et de sécurité nationales. Nous avons élaboré une note d'orientation opérationnelle sur la réforme du secteur de la sécurité et les questions de genre, que nous avons commencé à distribuer aux États membres et aux communautés économiques régionales en 2019.

Par ailleurs, et alors que l'ONU et les partenaires internationaux poursuivent leurs efforts d'appui aux mesures visant à stabiliser les États Membres sur le continent qui sont en proie à l'instabilité politique, il est crucial que cet appui vise à mobiliser les fonds disponibles en vue de réaliser les priorités nationales concrètes plutôt que de couvrir des frais administratifs. C'est une préoccupation que les États membres ont communiquée à l'Union africaine dans diverses enceintes.

L'Union africaine est reconnaissante des efforts que déploient les partenaires internationaux pour fournir un appui concret aux organismes de sécurité de ses États membres, par exemple la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Cet appui a un effet bénéfique sur la quête de paix et de stabilité sur le continent. Toutefois, la nécessité d'un financement prévisible et durable de cet appui en matière de sécurité reste une source de préoccupation. Il en va de même pour les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, laquelle continuera de collaborer avec l'ONU sur cette question.

Nous prenons également note de l'absence de mécanismes chargés de veiller à ce que le processus de DDR se déroule dans le cadre d'accords de paix et d'initiatives de stabilisation dans les États membres où la réforme du secteur de la sécurité est en cours. Cela pourrait provoquer de nouvelles flambées de violence, car certains individus passent entre les mailles des processus de paix. C'est un domaine qui mobilise l'attention de l'Union africaine, et dans lequel nous souhaiterions renforcer la coopération avec l'ONU et la communauté internationale.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer la coordination en matière de réforme du secteur de la sécurité sur le continent africain, la Commission de l'Union africaine a créé un forum sur la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'un comité directeur au sein desquels l'Union africaine, les communautés économiques régionales, l'ONU et les partenaires internationaux peuvent définir conjointement les priorités, coordonner leurs approches et donner des conseils aux États membres concernant les mesures à prendre pour renforcer et rationaliser la gouvernance du

secteur de la sécurité dans tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits. Nous continuons de promouvoir une participation active à ces mesures, en particulier parce que les États membres qui mettent en œuvre la réforme du secteur de la sécurité sont invités à présenter des exposés et à procéder à un échange de données d'expérience.

Étant donné que la réforme du secteur de la sécurité est liée à une évolution des mentalités, qui est souvent un processus progressif, il importe que toutes les parties prenantes fournissent un appui à long terme aux programmes, avec des cadres logiques et souples qui peuvent être adaptés aux menaces émergentes à la sécurité, selon le contexte spécifique propre à chaque situation. Cela limitera la possibilité que les partenaires internationaux retirent leur appui, ce que nous avons observé dans certains cas sur le continent et qui peut contribuer à aggraver la situation.

Comme les membres du Conseil le savent tous, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a des répercussions dans presque toutes les sphères de la société. Les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité n'ont pas été épargnées. Nous continuerons d'adapter nos interventions à cette réalité sans précédent afin de répondre aux attentes des États membres.

Enfin, je voudrais souligner une fois de plus que l'Union africaine a bien conscience que la gouvernance du secteur de la sécurité est une condition *sine qua non* pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Toutefois, la réforme du secteur de la sécurité est un processus politiquement complexe, de longue haleine et souvent coûteux. C'est pourquoi elle requiert une mobilisation totale des parties prenantes étatiques et non étatiques, ainsi qu'une forte appropriation nationale guidée par un leadership politique de haut niveau.

L'Union africaine s'est engagée à renforcer son appui aux efforts des États membres et des communautés économiques régionales dans les années à venir et a mis au point la stratégie triennale pour la réforme du secteur de la sécurité 2021-2023. L'ONU et ses partenaires ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette stratégie, et nous nous réjouissons à l'idée d'une coopération et d'une coordination accrues pour sa mise en œuvre.

Je ne saurais conclure sans redire ma gratitude à la Ministre des affaires étrangères Naledi Pandor pour avoir invité la Commission de l'Union africaine à s'exprimer sur ce thème important. Nous restons reconnaissants de la coopération constructive dont nous bénéficions avec le Conseil de sécurité.

Comme les membres du Conseil le savent, le 6 décembre, l'Union africaine tiendra un sommet extraordinaire sur l'initiative « Faire taire les armes ». Les résultats du sommet contribueront aux efforts qui sont menés pour traiter les causes profondes des conflits et accélérer l'initiative visant à faire taire les armes sur le continent.

Nous comptons sur les résultats de ce débat pour appuyer les efforts de nos États membres en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité.

Annexe IV

Déclaration de S. E. Mme Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud

C'est un honneur pour l'Afrique du Sud de présider la réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, qui, selon nous, mérite l'attention soutenue du Conseil, car elle reste un aspect qui fait partie intégrante des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous remercions tous les intervenants de leurs exposés éclairants, qui enrichiront très certainement le débat d'aujourd'hui, ainsi que tous les membres du Conseil de leur participation.

L'Afrique du Sud a placé au cœur de son approche de la pérennisation de la paix une démarche holistique englobant la prévention des conflits, la reconstruction et le développement post-conflit et la pérennisation de la paix. En organisant le débat d'aujourd'hui consacré à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité, nous avons choisi de promouvoir l'impératif de consolidation de la paix dans les sociétés sortant d'un conflit. C'est un domaine qui nécessite que le Conseil de sécurité se penche périodiquement sur l'évolution des menaces pesant sur la sécurité, y compris celles qui sont de nature asymétrique, ainsi que sur les mesures que les pays sortant d'un conflit doivent prendre pour aller de l'avant et préserver les acquis obtenus de haute lutte.

La réforme du secteur de la sécurité se fonde sur l'idée qu'un État doit être capable d'assurer la sécurité et la protection de sa population de manière efficace et effective en mettant en place des politiques, des structures et des capacités institutionnelles dans le secteur de la sécurité. Il s'agit d'une nécessité pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix à long terme dans les sociétés sortant d'un conflit.

L'Afrique du Sud reconnaît que la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité varient d'un État à l'autre. Notre expérience nationale en la matière s'est avérée un élément essentiel pour enraciner la démocratie et pérenniser la paix dans notre pays diversifié. La volonté politique et l'adhésion de toutes les composantes de la société, ainsi qu'un cadre politique législatif fort et porteur de transformation ont contribué au succès de l'expérience sud-africaine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud continue de partager ses données d'expérience avec d'autres États Membres de l'ONU, en particulier les pays africains touchés par un conflit ou qui en sortent.

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, l'Afrique du Sud fournit des conseils politiques, institutionnels et structurels sur la réforme du secteur de la sécurité et la formation du personnel de ce secteur au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Lesotho et au Soudan du Sud, entre autres. En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elle a participé à la mise en œuvre de mandats de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et dans la région du Darfour au Soudan. En sa qualité de Présidente du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, elle organise régulièrement, de concert avec la Slovaquie, des réunions en coordination avec diverses parties prenantes afin de procéder à un échange de données d'expérience et de partager les enseignements tirés et les idées dans le domaine de la pérennisation de la paix et de la réforme du secteur de la sécurité en vue de renforcer le travail de l'ONU dans ce domaine.

Nous observons cependant que cela fait longtemps que le Conseil de sécurité ne s'est pas penché sur la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de ses compétences. L'Afrique du Sud reconnaît que des progrès véritables ont été réalisés en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité depuis l'adoption de la seule résolution du Conseil de sécurité sur la question (résolution 2151 (2014)), à l'initiative du Nigéria il y a plus de six ans. Toutefois, des lacunes et des difficultés subsistent dans sa mise en œuvre, offrant au Conseil et aux États Membres de l'ONU la possibilité d'apporter des améliorations dans ce domaine important pour la consolidation de la paix.

Des progrès notables ont été réalisés dans la hiérarchisation des priorités en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité dans divers processus de paix. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies se voient ainsi confiées de plus en plus souvent la tâche de fournir une assistance à la réforme du secteur de la sécurité en étroite coopération avec l'État hôte. Cela est essentiel pour permettre aux missions de s'acquitter de leur mandat et de transférer les responsabilités en matière de sécurité à l'État hôte en temps voulu.

Nous constatons également que les accords de paix facilités par l'ONU et d'autres organisations régionales, comme ceux conclus en République centrafricaine, en Colombie, en Haïti, au Mali, au Soudan du Sud et au Soudan, comportent de plus en plus souvent des dispositions sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour assurer leur mise en œuvre efficace et rapide. Pour combler cette lacune, il faut une coopération et un contrôle cohérents de la part des parties prenantes concernées, y compris le Conseil de sécurité.

Nous devons continuer à nous attaquer aux défis qui persistent dans la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Je pense notamment au décalage entre priorités nationales et appui fourni par les partenaires bilatéraux et internationaux ainsi qu'à la mauvaise coordination entre les partenaires et les autorités nationales, qui se soldent par l'inefficacité des initiatives de réforme du secteur de la sécurité. Il est de la prérogative de chaque État de déterminer son approche, ses stratégies et ses politiques en matière de réforme du secteur de la sécurité, de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre. À cet égard, l'appui de la communauté internationale doit être bien coordonné et conforme aux priorités nationales de l'État hôte, dans le droit fil des principes d'appropriation et de direction nationales qui doivent guider une gouvernance et une réforme efficaces du secteur de la sécurité. Il faut éviter les solutions toutes faites, compte tenu des singularités, des besoins et de la complexité des sociétés.

Pour que la réforme du secteur de la sécurité puisse étayer une paix durable à long terme, elle doit tenir compte des besoins de l'ensemble de la population et y répondre, en veillant à garantir la participation active des femmes, des jeunes et des acteurs de la société civile. En effet, la participation pleine, égale et véritable des femmes grâce à l'élaboration de stratégies de réforme du secteur de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre reste une composante essentielle de tout effort de consolidation de la paix. Cela contribuera non seulement à garantir des processus inclusifs, mais aussi à consolider la confiance mutuelle entre la population et les institutions de sécurité.

Le succès de tout effort de consolidation de la paix suppose des ressources adéquates. Il est donc nécessaire de garantir un financement prévisible et pérenne des activités liées aux efforts de réforme du secteur de la sécurité.

Il existe diverses pistes sur lesquelles nous devrions nous pencher pour promouvoir la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. L'ONU doit renforcer sa collaboration avec les organisations régionales telles que l'Union

africaine, qui dispose d'une architecture de réforme du secteur de la sécurité bien établie, étayée principalement par sa politique de réforme du secteur de la sécurité, son centre pour la reconstruction et le développement post-conflit et son comité directeur sur la réforme du secteur de la sécurité.

Nous estimons également qu'il serait utile que le Conseil de sécurité fasse de la réforme du secteur de la sécurité une des grandes priorités inscrites à son ordre du jour, et qu'il accorde une attention soutenue à cette question afin d'éviter que les pays concernés ne retombent dans le conflit. Cela permettrait également au Conseil de sécurité de faire le point et de rester informé des évolutions dans ce domaine et, de manière globale, de tirer des enseignements propres à améliorer les mesures qu'il prend en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité dans des situations nationales spécifiques.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud a entrepris d'actualiser la résolution 2151 (2014) pour en renforcer la pertinence, en tenant compte des faits nouveaux concernant la réalisation des objectifs de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité.

Je voudrais conclure en réaffirmant la détermination de l'Afrique du Sud à appuyer les initiatives ayant trait à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité. En sa qualité de coprésidente, avec la Slovaquie, du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, l'Afrique du Sud reste attachée à obtenir des progrès dans ce domaine d'action crucial, qui est indispensable pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour instaurer un monde prospère et pacifique pour tous.

Annexe V

Déclaration de S. E. Mme Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur de la Belgique

[Original : français]

À mon tour, je souhaite remercier l'Afrique du Sud pour l'organisation de ce débat sur la question de la réforme du secteur de sécurité.

Ces réformes constituent une part fondamentale des mandats des opérations de paix : bien gérées, elles posent les fondations d'une paix durable. Trois éléments essentiels devraient être à la base de nos actions dans ce domaine central de la reconstruction après une période de conflit ou de crise profonde.

Le premier concerne l'approche holistique : nos efforts en matière de réforme du secteur de sécurité seront malheureusement vains s'ils ne reposent pas sur une telle approche. Le respect des droits de l'homme et de l'état de droit est en effet une condition *sine qua non* d'un développement économique et politique durable. Une réforme du secteur de la sécurité réussie est une réforme qui aboutit à une armée, une police et une justice respectueuses des principes démocratiques et conscientes de leurs responsabilités à l'égard de la population. Il est également important d'intégrer les objectifs de développement durable dans cette approche.

Mon second point a trait à l'inclusivité. Trop souvent en effet, les mandats en matière de réforme du secteur de sécurité ne tiennent pas assez compte de toutes les composantes de la société. Trop souvent, les processus de réforme du secteur de la sécurité relèvent de la compétence exclusive de l'exécutif. Il nous faut combler cette lacune. Tous les acteurs de la société devraient être consultés dans la gouvernance sécuritaire : la société civile, les femmes, les jeunes. À ce titre, nous devons garder, pour le projet de résolution (S/2020/1158) que nous adopterons bientôt, un niveau d'ambition élevé, à l'aune de la résolution 2151 (2014).

Troisièmement, je voudrais saluer le rôle de médiatrice et de facilitatrice de l'Union africaine quant aux provisions liées à la réforme du secteur de sécurité dans plusieurs processus de paix. L'Union européenne et la Belgique prennent également leurs responsabilités et nos efforts sont intrinsèquement liés à ceux de l'Union africaine et de l'ONU.

La Belgique appuie de différentes manières les efforts de la communauté internationale en cette matière : au Sahel, dans la région des Grands Lacs, l'armée belge, la police fédérale, la coopération belge au développement, notre département de la justice et, bien entendu, mon département travaillent en synergie pour appuyer ces réformes. La Belgique participe également activement aux missions d'appui à ces processus de l'Union européenne.

Cette expérience sur le terrain nourrit notre réflexion. J'aimerais, à ce titre, avancer deux pistes en guise de conclusion.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons veiller à renforcer la coordination entre organisations impliquées dans la réforme du secteur de la sécurité. L'Union africaine dispose déjà d'un partenariat, tant avec l'Union européenne qu'avec l'ONU. Nous devrions également veiller à impliquer d'autres organisations dans nos travaux le plus tôt possible, notamment celles existant à l'échelle sous-régionale ou, sur le continent européen, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Deuxièmement, les missions de paix des Nations Unies sur le terrain ont un rôle unique dans l'identification des priorités stratégiques et dans la coordination des

efforts. La Belgique plaide pour le renforcement de ce rôle de coordination et pour une véritable mobilisation de l'ensemble de la mission au service du mandat d'appui aux réformes.

Annexe VI

Déclaration de M. Rein Tammsaar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je remercie les intervenants de leurs exposés détaillés et la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat.

Au fil des ans, l'approche suivie par l'ONU et les États Membres concernant la réforme du secteur de la sécurité s'inscrit de manière toujours plus marquée dans les objectifs plus larges liés à la consolidation et la pérennisation de la paix et à la prévention. Il est de plus en plus admis que le dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité ne peut pas donner toute la mesure de son potentiel et être pleinement efficace s'il est restreint à l'après-conflit ; au contraire, il faut adopter une vision holistique de la réforme du secteur de la sécurité, tout au long du cycle du conflit. L'Estonie estime qu'un renforcement rapide des capacités peut empêcher les pays et les communautés de retomber dans la violence après la fin d'une phase active de conflit.

Il est indispensable de se doter d'une perspective de la réforme du secteur de la sécurité qui soit à l'échelle de la société et du système. La réforme des institutions de sécurité, tout comme ceux qui assurent la sécurité, doit tenir compte des sensibilités locales, du contexte et des acteurs compétents sur le terrain. Cela n'est possible que moyennant une appropriation locale, nationale et régionale du processus de réforme. Dans un tel contexte, nous saluons le rôle de médiatrice et de facilitatrice qu'a joué l'Union africaine dans les négociations sur les dispositions spécifiques à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de processus politiques et de paix.

En outre, nous jugeons encourageants les progrès constatés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au niveau national. Ainsi, avec l'aide de l'ONU et de l'Union africaine, la Somalie a réalisé de considérables percées en la matière. Le programme conjoint relatif à la gouvernance du secteur de la sécurité vise à renforcer la surveillance civile des réformes du secteur de la sécurité. Aspect important, ce programme encourage également la participation de la société civile, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, dans le processus de réforme. L'une des principales lacunes identifiées par l'ONU en ce qui concerne les processus de réforme du secteur de la sécurité est le manque d'inclusion des femmes dans les mécanismes de mise en place du secteur et des institutions de sécurité, de même que dans les dialogues devant mener à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Il faut non seulement inclure les femmes dans les processus formels et les organismes officiels liés au secteur de la sécurité, mais aussi veiller à ce que la réforme du secteur de la sécurité soit conçue pour tenir compte des questions de genre. Cela suppose entre autres de faire en sorte que l'action humanitaire en tienne compte aussi. Il est impératif de disposer d'orientations claires sur la manière d'inclure davantage de femmes issues de tous les horizons de la société dans le processus de réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la justice et le dialogue politique sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Malheureusement, ce sont souvent les femmes et les filles qui sont touchées de manière disproportionnée par les conflits armés, et il est donc extrêmement important qu'elles puissent faire entendre leur voix.

Un aspect crucial de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité est la question de l'application du principe de responsabilité et du respect des droits de l'homme. Il convient d'accorder une plus grande importance aux approches de la réforme du secteur de la sécurité fondées sur les droits de l'homme. C'est un aspect important de l'objectif global visant à éliminer les causes profondes des conflits. Pour rétablir la confiance entre la population et l'État, qui fait si souvent défaut dans les sociétés en proie à des conflits, il est essentiel de s'attaquer efficacement

aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits en renforçant l'application du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité. Faire en sorte que tous les auteurs de crimes contre des civils répondent de leurs actes et éradiquer la culture de l'impunité doivent s'inscrire dans une approche globale visant à guérir les sociétés et à créer les conditions d'une paix durable.

Enfin, l'Estonie appuie pleinement les efforts de l'ONU visant à améliorer l'efficacité des opérations de paix. Dans ce contexte, il est essentiel de continuer à chercher des moyens meilleurs et plus efficaces de concevoir et de mettre en œuvre les mécanismes de coordination internationale qui appuieraient les processus de réforme du secteur de la sécurité.

Annexe VII

Déclaration de M. Mohamed Ali Nafti, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tunisie

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord remercier S. E. Mme Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, d'avoir convoqué cette réunion et d'avoir choisi ce sujet important comme thème. J'adresse également mes félicitations les plus chaleureuses à la République d'Afrique du Sud pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et lui souhaite beaucoup de succès. J'exprime également ma profonde gratitude à Saint-Vincent-et-les Grenadines pour sa présidence réussie du Conseil au cours du mois de novembre.

Je remercie également Mme Bintou Keita, M. Alexandre Zouev et M. Fernandez-Taranco pour leurs précieux exposés.

Le monde, en particulier le continent africain et la région arabe, connaît de grandes tensions et de nombreux conflits qui ont causé de lourdes pertes humaines et matérielles et de graves crises humanitaires pour des millions de réfugiés et de personnes déplacées, et qui ont des répercussions sur le développement, la cohésion sociale, ainsi que sur la sécurité, la paix et la stabilité régionales et internationales.

Malgré les efforts considérables déployés par la communauté internationale pour résoudre les conflits par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et des missions de consolidation de la paix de l'ONU, et malgré les contributions des organisations régionales et sous-régionales au règlement des conflits, l'élément le plus important reste l'instauration de la sécurité, car elle sous-tend le succès des efforts politiques visant à résoudre les crises, à consolider la paix et à maintenir la sécurité, et elle empêche la détérioration des conditions et la réapparition des crises et des conflits. La sécurité rassure également les populations concernées et les aide à retrouver un rythme de vie normal et à poursuivre le travail de reconstruction et de développement.

À cet égard, aider les pays sortant d'un conflit à renforcer leurs capacités à assurer la sécurité, à protéger les civils et à s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité en matière de sécurité est une priorité absolue. C'est l'une des composantes les plus importantes des processus de consolidation de la paix et c'est essentiel pour empêcher un regain de violence et de tensions politiques, comme le note la résolution 2282 (2016).

Pour que le processus favorise le maintien et la consolidation de la paix, il doit comprendre le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité et la réforme des institutions existantes pour les rendre plus efficaces, augmentant ainsi la capacité de l'État à étendre son autorité et à exercer ses pouvoirs de maintien de l'ordre. Cela doit se faire dans le cadre d'une appropriation nationale et conformément aux spécificités de chaque contexte, en mettant l'accent sur les besoins et les priorités à chaque étape, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'unité nationale et l'établissement d'une culture de dialogue pacifique et de participation.

Nous soulignons l'importance du rôle de l'ONU pour aider les États concernés à imposer la gouvernance dans le secteur de la sécurité et à élaborer des stratégies de sécurité qui garantissent que les populations sont protégées contre la violence. Cela ouvre la voie à la participation de tous les éléments de la société au processus et contribue à assurer le succès du processus de relèvement post-conflit, notamment en renforçant le rôle des femmes et des jeunes dans l'instauration de la sécurité,

d'une paix et d'une stabilité durables, de la réintégration, de l'unité nationale et du développement.

Si nous saluons le rôle de l'ONU et des missions de stabilisation dans le maintien de la paix et le processus de consolidation de la paix, nous soulignons l'importance de maintenir l'accent sur l'appui à la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité, tout en accordant l'attention nécessaire aux considérations que j'ai mentionnées. Il est également important de poursuivre la coopération et la coordination entre l'ONU et les autres parties internationales, de fournir un appui et un financement adéquats aux efforts et initiatives nationaux, et de les inclure dans les programmes d'aide publique au développement.

En raison de la relation étroite entre la sécurité, la paix et le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, a reconnu le rôle central d'institutions efficaces, de la transparence et de la justice dans la réalisation de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention de la violence et des conflits.

De même, la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 pour le développement, l'intégration et la croissance économique en Afrique doit inévitablement passer par la consolidation de la sécurité, de la paix et de la stabilité sur l'ensemble de notre continent, comme le prévoit l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 », qui vise à libérer le continent de toutes les guerres et de tous les conflits violents en cours afin que ses habitants puissent se consacrer au développement et à la reconstruction.

Les expériences de notre environnement immédiat et du monde en général ont démontré que la réforme de la sécurité et la gouvernance sont une condition préalable fondamentale pour le succès de la consolidation de la paix. Elles sont également l'une des principales conditions préalables au rétablissement de l'ordre par les gouvernements et institutions légitimes après un conflit. Elles jettent les bases des étapes suivantes, des dispositifs visant à instaurer la confiance et à promouvoir un règlement politique jusqu'au développement durable, en passant par la réconciliation nationale. Il s'agit d'un processus délicat et sensible qui nécessite la participation de tous, la compréhension mutuelle et la complémentarité entre les efforts nationaux et l'aide fournie par la communauté internationale et l'ONU.

En conclusion, je réitère l'engagement de la Tunisie à continuer de participer activement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, à soutenir la diplomatie préventive et à assurer le succès de tous les efforts et initiatives visant à débarrasser le monde des conflits et de la violence et à assurer une sécurité durable à tous les peuples.

Annexe VIII

Déclaration de S. E. M. Keisal M. Peters, Ministre d'État chargé des affaires étrangères et du commerce extérieur de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de la discussion d'aujourd'hui sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Nous félicitons l'Afrique du Sud par votre intermédiaire, Monsieur le Président, pour cette initiative, et nous remercions les intervenants pour leurs remarques éclairantes.

Les défis complexes en matière de sécurité auxquels notre monde est confronté aujourd'hui ne peuvent être résolus avec succès que par des stratégies intégrées et cohérentes qui s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité, renforcent la cohésion sociale et favorisent l'appropriation nationale des processus politiques et de paix.

La gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité jouent un rôle central dans la consolidation et la pérennisation de la paix en rationalisant les fonctions essentielles de gouvernance et en réorganisant les dispositifs institutionnels afin de promouvoir la stabilité, de renforcer la mobilisation de la population, de renouer la confiance publique et de créer un environnement propice aux plans et priorités de développement national.

Dans les pays touchés par un conflit, en particulier ceux qui subissent les effets délétères de l'activité des groupes armés, la réforme du secteur de la sécurité a un impact normatif important. À mesure que les personnes chargées de protéger les civils, de faire respecter l'état de droit et d'assurer la sécurité deviennent plus organisées et professionnalisées, une culture de la sécurité imprègne toute la société, car les gens sont prédisposés à établir des relations durables, pacifiques et stables.

Cette réparation du tissu social ne peut être facilitée que par des institutions efficaces, transparentes et responsables, qui répondent aux besoins des citoyens. Il est donc essentiel que tous les efforts de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité soient fondés sur des consultations publiques ouvertes à tous qui permettent la participation de tous les segments de la société, y compris les organisations de la société civile, les groupes de défense des femmes et des jeunes, les organisations d'inspiration religieuse, le milieu universitaire et le secteur privé, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires qui aident les États Membres dans leurs programmes de réforme. Nous nous félicitons de l'aide au renforcement des capacités fournie aux pays touchés par des conflits dans les domaines de la police, de la justice et des services correctionnels par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, ainsi que des activités relatives aux programmes de la Commission de consolidation de la paix.

Pour maximiser l'impact de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité, ces initiatives doivent être associées à des efforts de développement plus larges visant à renforcer le système judiciaire et législatif, à améliorer la formation et l'éducation et à s'attaquer aux obstacles structurels à la participation sociale, économique et politique. À cet égard, il est essentiel d'intégrer au processus de réforme une vision globale des facteurs de conflit dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Les effets des facteurs d'insécurité actuels, tels que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les crises sanitaires et la cyberactivité, ne doivent pas être négligés.

Il convient également de souligner que les changements sociaux positifs envisagés dans ces initiatives ne sauraient en aucun cas être imposés de l'extérieur – ils doivent se produire de façon organique à l'intérieur de l'État, avec l'appui des acteurs

qui connaissent les dynamiques de sécurité locales et régionales et comprennent le contexte. Il n'existe pas d'approche unique en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité. Ces processus doivent être adaptés au contexte et structurés selon les histoires, les cultures, les contextes politiques et le développement matériel propres à chaque pays.

Compte tenu de ce qui précède, nous soulignons l'importance du cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité et des mesures lancées par l'Union africaine (UA) pour renforcer la paix et la sécurité continentales, notamment l'initiative Faire taire les armes et l'Agenda 2063 de l'UA. Nous encourageons une collaboration plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine en vue de fournir des orientations opérationnelles aux opérations de maintien de la paix chargées d'apporter une aide à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays hôtes en Afrique. Nous encourageons également la communauté des donateurs à accentuer ses efforts afin de garantir un financement prévisible, fiable et durable des initiatives visant à réformer le secteur de la sécurité par le biais des programmes d'aide publique au développement.

Enfin, Saint-Vincent-et-les Grenadines souligne que toutes les initiatives de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité doivent être centrées sur les personnes. Le dispositif de sécurité doit garantir une protection et l'accès à la justice pour tous, sans discrimination, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Alors que nous entamons cette importante décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, nous devons nous réengager à bâtir un monde plus pacifique et prospère.

Annexe IX

Déclaration de M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

L'intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix » est récemment devenu un point régulier de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est un signe crucial et encourageant annonciateur d'un Conseil davantage tourné vers l'avenir et la prévention, ce qu'a promu l'Allemagne tout au long de son mandat au cours des deux dernières années.

Je tiens donc à remercier l'Afrique du Sud de nous donner l'occasion d'avoir cette discussion aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants de l'excellente coopération dont nous avons bénéficié au cours des deux dernières années. C'est la deuxième fois que l'Afrique du Sud et l'Allemagne siègent conjointement au Conseil. J'estime que nous en avons grandement bénéficié, surtout en ce qui concerne nos relations bilatérales en ces temps difficiles. Prévoyons un troisième mandat conjoint au Conseil.

Pour en revenir à la présente réunion, la réforme du secteur de la sécurité est un aspect essentiel d'une approche globale en matière de paix et de sécurité. Elle est devenue une composante clef du programme international des pays touchés par des conflits. Elle exige une attention rapide et constante, ainsi que l'engagement et l'appui d'un large éventail d'acteurs, afin de développer un secteur de la sécurité efficace, légitime et responsable.

Nous avons proposé des mesures très concrètes pour permettre au Conseil de lutter plus efficacement contre les causes profondes, en anticipant les problèmes et en renforçant la prévention, la consolidation et la pérennisation de la paix. Je vais faire quelques recommandations et expliquer comment cette approche se rapporte à la réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, nous, membres du Conseil de sécurité, devons veiller à ce que l'ONU et ses présences sur le terrain, ses opérations de maintien de la paix et ses missions politiques spéciales, soient dotées des mandats et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre une vision globale de la paix et de la sécurité. Toutes les opérations de paix doivent être capables de fournir des conseils et un appui aux acteurs nationaux chargés de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'objectif crucial de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous avons noué un partenariat avec l'Union africaine pour appuyer son initiative Faire taire les armes et réduire les flux d'armes dans les zones de conflit, améliorer la maîtrise des armes et des munitions dans les États fragiles, grâce à la réforme du secteur de la sécurité, et former une nouvelle génération d'experts pour qu'ils jouent un rôle de chef de file en matière de maîtrise des armements. Ceci est particulièrement important dans le contexte des transitions.

L'appui aux processus de réforme du secteur de la sécurité est également nécessaire hors du cadre des missions, et les coordonnateurs résidents pourraient jouer un rôle à cet égard. La Capacité permanente de police à Brindisi est une instance importante qui fournit des compétences particulières en matière de réforme du secteur de la sécurité. L'Allemagne est heureuse d'apporter un appui financier à ces capacités à titre bilatéral, mais elle espère que le budget général prendra le relais. J'en appelle à ceux qui ont des doutes concernant la prise en compte de cette question dans le budget général : un centime consacré à la prévention fait économiser des dollars en termes d'interventions. Nous devons travailler ensemble sur cette question.

Deuxièmement, s'il importe d'améliorer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies, entre ses organismes, ses fonds et ses programmes, la seule coordination ne sera pas suffisante. La consolidation et la pérennisation

de la paix doivent également bénéficier d'un financement durable et prévisible. Nous devons réfléchir à des mécanismes de financement novateurs et continuer de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales et les banques régionales, ainsi qu'avec le secteur privé.

Troisièmement, tous les efforts seront voués à l'échec s'ils ne sont pas fondés sur l'appropriation nationale. Nous devons veiller à ce que ce qui est construit soit solide. Le respect des droits de l'homme et des processus politiques sans exclusive qui permettent à tous les segments de la société, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, de participer véritablement sont essentiels pour bâtir des structures durables et des secteurs de la sécurité qui bénéficient – ce qui est peut-être le plus important – de la confiance de la population. Le Conseil a la responsabilité et le devoir d'incorporer ces exigences à ses mandats.

Je vous remercie une fois de plus, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Il est important de mettre en exergue la question cruciale de la réforme du secteur de la sécurité elle-même, et plus encore de comprendre pleinement que le succès de ces réformes est essentiel à la stabilisation et à l'instauration de sociétés résilientes et ouvertes.

La réforme du secteur de la sécurité constitue un lien naturel entre toute mission de maintien de la paix et la transition vers un contexte de consolidation de la paix. Elle représente un investissement à long terme dans la paix et la sécurité. Dans cet esprit, le Conseil doit systématiquement aborder cette question transversale dans ses débats et ses mandats.

Annexe X

Déclaration de M. Mahendra Siregar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) souligne l'importance d'une gouvernance adéquate du secteur de la sécurité. Les institutions chargées de la sécurité dans le monde doivent se mobiliser au-delà de leurs mandats pour contribuer à la lutte contre la pandémie. Néanmoins, pour les pays sortant d'un conflit la situation est plus complexe, car leurs institutions chargées de la sécurité sont souvent faibles et n'ont pas la capacité de lutter contre ces problèmes. La réforme du secteur de la sécurité est donc essentielle à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Des institutions chargées de la sécurité efficaces, professionnelles et responsables sont indispensables pour lutter contre les problèmes de sécurité immédiats, prévenir la reprise des conflits et créer des environnements propices au développement. Fort de ces considérations, je vais faire les observations suivantes.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité doit être dirigée et contrôlée par les acteurs nationaux et répondre à des besoins et des contextes nationaux spécifiques. Il n'existe pas de formule unique. Il est donc essentiel que les pays hôtes jouent un rôle directeur dans la planification et la mise en œuvre de la réforme. Il est tout aussi important que tous les acteurs concernés participent, y compris la société civile et les femmes. Un processus sans exclusive dirigé et contrôlé par les acteurs nationaux est essentiel pour la réussite à long terme de la réforme du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, l'ONU doit jouer un rôle plus important dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays touchés par des conflits. La plupart des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies doivent maintenant contribuer à la réforme du secteur de la sécurité. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ses mandats soient clairs, réalistes et applicables. Pour s'acquitter efficacement de leurs mandats, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent être dotées de ressources et de capacités adéquates.

Nous appuyons également le renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'instance principale pour l'organisation d'un appui global à la réforme du secteur de la sécurité. La synergie entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix doit être renforcée, en particulier pendant les phases de transition. Il faut également que l'ONU améliore la coordination entre les différents acteurs sur le terrain afin de garantir une stratégie cohérente d'appui à la réforme du secteur de la sécurité.

Troisièmement, le partenariat avec tous les acteurs concernés est essentiel. L'ONU ne peut faire cavalier seul. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle important, notamment en apportant les points de vue et les bonnes pratiques de la région. Le partenariat avec les institutions financières internationales doit également être renforcé afin de garantir un financement suffisant et pérenne de la réforme du secteur de la sécurité.

Les États Membres peuvent eux aussi apporter leur pierre à l'édifice en fournissant une assistance technique, en procédant à un échange de données d'expérience et en mettant en commun leurs pratiques exemplaires. L'Indonésie a sa propre expérience d'une réforme fructueuse du secteur de la sécurité dans le cadre des réformes politiques et de démocratisation qu'elle a menées au début des années 2000. Nous sommes désireux de partager notre expérience et nos bonnes pratiques, notamment par le biais du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la

sécurité dont nous sommes membre. Nos soldats de la paix, par exemple, participent activement à la mise en œuvre des mandats des missions visant à appuyer la réforme du secteur de la sécurité dans les pays hôtes.

Au-delà du maintien de la paix, nous avons également apporté notre concours au renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit, grâce à des mécanismes bilatéraux ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Nous avons ainsi mis en place des programmes de formation et de renforcement des capacités pour la police de Palestine, d'Afghanistan et des pays du Pacifique Sud.

Pour terminer, la consolidation et la réforme du secteur de la sécurité constituent une entreprise de longue haleine. Son succès requiert l'appropriation par les pays et un soutien fort de la part de la communauté internationale. Le Conseil peut être assuré que l'Indonésie reste déterminée à être un véritable partenaire dans l'appui à la consolidation et à la pérennisation de la paix par le biais de la réforme du secteur de la sécurité.

Annexe XI

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

La délégation chinoise appuie l’initiative prise par l’Afrique du Sud d’organiser cette importante réunion. Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères Pandor qui préside notre débat et remercie de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale Bintou Keita, le Sous-Secrétaire général Alexandre Zouev et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l’Union africaine, Smaïl Chergui.

Des secteurs de sécurité professionnels, efficaces et pleinement fonctionnels sont les piliers centraux du système de gouvernance des pays. Dans de nombreux pays sortant d’un conflit, la réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante de l’édification et de la consolidation de la paix et constitue une base importante pour parvenir à une paix et à un développement durables. Ces dernières années, les opérations de paix et les programmes de consolidation de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Libéria, entre autres, ont permis d’appuyer la réforme du secteur de la sécurité dans ces pays, de mobiliser plus encore l’aide de la communauté internationale et de maintenir une coordination étroite avec les organisations régionales. Des résultats positifs ont été obtenus.

Dans le même temps, l’environnement de sécurité international et régional connaît de profonds changements, alors que la persistance de conflits régionaux et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) rendent la reconstruction post-conflit encore plus difficile. Il reste beaucoup à faire pour renforcer et améliorer la réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d’un conflit. Je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, le maintien de la sécurité nationale est un droit souverain des pays, et ce sont eux qui doivent prendre en main et diriger la réforme du secteur de la sécurité. L’ONU et la communauté internationale doivent respecter pleinement les souhaits des pays concernés et fournir une assistance conformément aux priorités fixées par ces derniers. Des stratégies spécifiques à chaque pays doivent être formulées en fonction des différentes conditions et circonstances nationales, et les priorités et les grands axes de travail doivent être clairement définis.

Deuxièmement, il incombe au secteur de la sécurité de maintenir la sécurité nationale et de protéger les civils. L’amélioration de ses capacités est donc une priorité des plus urgentes pour la réforme du secteur de la sécurité. Les pays sortant d’un conflit sont confrontés à des menaces à la sécurité telles que le terrorisme, l’extrémisme violent et les conflits intercommunautaires, ainsi qu’à de nouveaux risques, tels que la cybersécurité et la criminalité transnationale organisée, sans oublier les graves défis posés par les activités criminelles de troupes étrangères. Les secteurs de la sécurité des pays sortant d’un conflit doivent mener des réformes pour renforcer leurs capacités en matière d’alerte précoce, d’intervention d’urgence, de lutte contre le terrorisme et de surveillance des risques et des problèmes. Il s’agit notamment d’utiliser activement les technologies nouvelles et de pointe pour améliorer de manière globale les systèmes de sécurité et de défense et renforcer l’état de droit afin de traduire les criminels en justice et d’éliminer les comportements extrajudiciaires.

Troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité est un aspect de la reconstruction post-conflit et doit être considérée dans le contexte de la stratégie globale de développement du pays qui sort d’un conflit. Une telle stratégie doit être élaborée pour promouvoir des progrès coordonnés dans la réforme du secteur

de la sécurité et dans celles des systèmes économique et juridique. Les ressources consacrées à la reconstruction et au développement après un conflit doivent être utilisées de manière équilibrée et rationnelle pour garantir les dépenses nécessaires au secteur de la sécurité, mais aussi pour accroître les investissements dans le développement, œuvrer résolument à la réduction de la pauvreté et promouvoir le développement durable, de manière à éliminer les causes profondes des conflits. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants doivent être menés à bon port, et il faut créer les conditions qui permettront d'assurer la croissance économique et le redressement social grâce à la réforme du secteur de la sécurité.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité est un projet systématique qui nécessite coordination et synergie entre de nombreux acteurs. La Commission de consolidation de la paix et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale sont des instances importantes pour les débats sur les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité. Les opérations de maintien de la paix, les missions et les équipes de pays des Nations Unies doivent jouer un rôle actif, conformément à leur mandat, pour aider les pays concernés à faire avancer les réformes. L'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont déployé des efforts considérables pour aider les pays sortant d'un conflit à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité et ont accumulé ce faisant une grande expérience. L'ONU doit renforcer la coordination et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment par l'échange d'informations, le partage de données d'expérience et la formation.

Il existe de grandes lacunes dans le financement de la réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent prêter une assistance active et accroître la transparence et la coordination afin de garantir des ressources financières suffisantes et pérennes pour la réforme du secteur de la sécurité.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que l’Afrique du Sud, des efforts constants que vous déployez pour mettre en œuvre la résolution 2151 (2014) et pour donner la priorité à la réforme du secteur de la sécurité. Ce débat est un exemple clair de cet engagement. Je remercie également les différents intervenants de leurs précieuses réflexions et recommandations.

L’appui de l’ONU à la réforme du secteur de la sécurité a connu une évolution rapide, et le débat s’articule désormais autour des perspectives plus larges que sont la consolidation de la paix et le développement, afin d’avancer vers une approche plus globale et plus durable de la paix. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a progressé dans le renforcement des institutions et de la gouvernance, non seulement pour mettre fin à la violence et aux conflits, mais aussi pour appuyer la sécurité des citoyens et la justice, notamment par l’adoption d’un plus grand nombre de résolutions comportant des dispositions relatives à la réforme et à la gestion du secteur de la sécurité.

Toutefois, des défis majeurs subsistent pour la mise en œuvre complète de la résolution 2151 (2014). Le présent débat est déterminant pour nous concentrer sur le contexte de la consolidation de la paix. Aussi devons-nous identifier les possibilités de mieux inclure les initiatives liées à la réforme du secteur de la sécurité dans les contextes de transition.

Lorsque les secteurs de la sécurité fonctionnent mal, la société perd confiance dans les institutions. C’est pourquoi la gestion et la professionnalisation du secteur de la sécurité doivent être au cœur des mandats et des activités des opérations de paix. Au-delà du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, l’Assemblée générale et le Conseil économique et social ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre de la réforme de ce secteur.

Pour mettre en place des structures nationales de sécurité au service des pays et de leurs populations, celles-ci doivent être efficaces, responsables et conformes à l’état de droit, en gardant à l’esprit que, pour garantir l’appropriation nationale des processus de réforme du secteur de la sécurité, les autorités nationales doivent diriger et piloter ces efforts. De même, les États doivent veiller à ce que ces institutions soient accessibles et ouvertes à tous, et à ce que la sécurité et la protection couvrent un champ aussi large que possible. À cette fin, des consultations sans exclusive doivent être organisées avec toutes les composantes de la société, en particulier la société civile, les femmes et les jeunes.

La prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité doit être un souci quotidien des forces armées, de la police et des forces de l’ordre.

La réforme du secteur de la sécurité est sans aucun doute un outil pour la consolidation de la paix. Stabilité durable, prévention des conflits et développement exigent que, plutôt qu’une perspective de sécurité stricte, nous privilégions une démarche axée sur l’être humain et la gouvernance. Nous estimons qu’il existe pour le Conseil diverses possibilités de se concentrer sur la sécurité humaine et la gouvernance et de s’attaquer de manière plus intégrée aux causes profondes des conflits.

Dans les sociétés qui sortent d'un conflit, la réforme du secteur de la sécurité est un facteur déterminant pour assurer la transition du maintien à la consolidation de la paix. La réforme du secteur de la sécurité a toujours pour objectif central la mise en place d'institutions nationales propres à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, au développement durable et au plein exercice des droits de la personne.

En conséquence, nous aimerions que les rapports de mission nous tiennent davantage informés de l'évolution de ces initiatives, en tenant compte des liens entre réforme et gouvernance du secteur de la sécurité, consolidation de la paix et maintien de la paix, et de leur prise en compte dans les trois piliers de l'action de l'ONU.

C'est dans la perspective de long terme nécessaire à la consolidation et au maintien de la paix que se situe tout le potentiel des efforts de réforme du secteur de la sécurité. Elle nous guidera vers un engagement porteur de transformation et favorable à une réforme durable des institutions de sécurité.

Annexe XIII

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je vous souhaite à mon tour plein succès pour la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité, Madame la Présidente, et je vous félicite pour votre engagement et celui de votre pays sur un thème qui nous est cher. Partout en effet, la confiance de nos concitoyens dans leur gouvernement dépend de la capacité à garantir la sécurité. C'est plus vrai encore après un conflit, où les populations traumatisées par des cycles de violences ont besoin d'institutions de sécurité solides, dotées de personnels compétents, agissant dans le cadre du droit et respectant les droits de l'homme, pour se projeter dans l'avenir, et le reconstruire.

Avec la résolution 2151 (2014), le Conseil de sécurité a reconnu l'importance d'aider les États à améliorer leur performance en matière de réforme des secteurs de sécurité pour consolider la paix. Nous saluons l'initiative de l'Afrique du Sud de présenter un nouveau projet de résolution (S/2020/1158) qui doit nous permettre de préciser davantage les enjeux liés à ce processus et d'obtenir de nouvelles avancées concrètes. Je voudrais insister sur trois points.

Tout d'abord, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales participent souvent à la stabilisation des États hôtes dans le long terme ; stabilisation qui leur permet de renforcer leur autonomie et ainsi de directement contribuer à la stratégie de sortie des opérations de paix. Encore faut-il que ces dernières soient mandatées à cet effet. La France a porté une ambition forte dans ce domaine en ce qui concerne la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

À cet égard, la tâche difficile des services de réforme du secteur de la sécurité au sein des missions, sous l'autorité des représentants spéciaux du Secrétaire général, mérite d'être activement soutenue. Je salue l'action des organismes qui prêtent leur concours à ces missions en lien avec les Nations Unies, comme par exemple le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées,de– Genève, qui opère dans 80 pays et que la France soutient.

Deuxièmement, la France défend une vision de la réforme du secteur de la sécurité qui tient le plus grand compte des spécificités de chaque pays, s'appuyant sur la volonté politique de l'État hôte et sur la coordination des acteurs internationaux. C'est la conjonction de ces volontés qui permet de donner des bases solides à une réforme du secteur de la sécurité. Je pense par exemple au modèle de l'instance de coordination au Mali, qui assure le lien entre les Forces armées nationales et les forces internationales partenaires.

Troisièmement, la France considère que l'un des facteurs de succès consiste en des initiatives conduites à l'échelle des pays et des missions, de manière à faire coïncider parfaitement la réforme avec les besoins identifiés sur place. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des indicateurs adaptés à chaque mission, permettant, sur la base de rapports réguliers, de disposer d'une synthèse fiable des progrès accomplis, tant dans le renforcement des capacités que dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Les indicateurs relatifs à la mise en place d'une armée malienne reconstituée, dans le mandat de la MINUSMA, illustrent comment ce mécanisme

peut servir de levier pour la coordination des efforts entre le pilotage politique par le Conseil de sécurité et les efforts des opérations de paix sur le terrain, ainsi que le travail de suivi de la communauté internationale auprès de l'État hôte.

Annexe XIV

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, à l'entame de mon propos, de vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et de vous remercier d'avoir fait du thème de la réforme du secteur de la sécurité une priorité. Je tiens à vous assurer du plein soutien du Niger, ainsi que de notre appréciation des efforts fournis concernant la proposition d'un projet de résolution (S/2020/1158) par votre pays sur le sujet.

C'est le lieu aussi de remercier les différents intervenants pour leurs contributions riches et diversifiées à nos débats d'aujourd'hui.

La transformation du secteur de la sécurité reste plus que jamais nécessaire, face à l'évolution du monde et aux enjeux nouveaux auxquels nos États font face. Pour mon pays, le Niger, ces réformes sont d'une importance cruciale, au regard des difficultés liées à l'insécurité qui sévit dans la zone sahélienne depuis bientôt une décennie, et ce, dans l'objectif de maintenir la stabilité sécuritaire du pays, et afin d'établir et de consolider les bases d'un développement socioéconomique durable. C'est pourquoi le troisième volet du Programme de renaissance du Niger, « Assurer la sécurité des personnes et des biens », poursuit les objectifs suivants : la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale tenant compte des dimensions politiques, économiques et militaires ; et la consolidation de l'autorité de l'État à tous les niveaux, la poursuite et le renforcement de la coopération sécuritaire avec les pays voisins.

Il est important de souligner que toutes ces initiatives prennent en compte la dimension de l'emploi des jeunes, qui, en leur offrant une activité, réduit leur vulnérabilité, dans un environnement régional qui expose une partie de ces jeunes, surtout en milieu rural, à la tentation d'être embrigadés par les forces du mal. C'est ainsi que de par sa position géographique, entouré par trois foyers de tension, Boko Haram au sud, la crise libyenne au nord et celle au Mali à l'ouest, le Niger a érigé en priorité le renforcement des capacités du secteur de la sécurité, notamment de la défense, de la police, de la justice, du système pénitentiaire, du système judiciaire, de la gestion des frontières et des douanes, pour mieux adapter ces instruments de sécurité aux menaces actuelles, dominées par l'expansion du terrorisme dans l'espace sahélien. Il convient de souligner dans ce cadre tous les efforts régulièrement déployés par mon pays, aussi bien dans le domaine de la formation des différents acteurs du secteur de la sécurité que celui de la modernisation de leurs équipements.

À travers les mécanismes sous-régionaux, le Niger a mis l'accent sur le renforcement d'une coopération transfrontalière accrue avec les pays limitrophes et les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour mieux promouvoir la réforme du secteur de sécurité dans un contexte de plus en plus globalisé. C'est dans cet élan de mutualisation de nos efforts que nous nous sommes engagés en faveur de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité dans le Cadre politique de la CEDEAO sur cette question, adopté en 2016, qui est en cohérence avec les politiques de l'Union africaine et de l'ONU dans ce domaine.

À cet égard, ma délégation se réjouit de l'implication du Conseil de sécurité et des différents organes de l'ONU, et en particulier du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, des organisations régionales et sous-régionales qui,

à travers des partenariats stratégiques, œuvrent de concert pour renforcer la bonne gouvernance du secteur de sécurité.

Il est important, par ailleurs, de souligner que toute transformation du secteur de la sécurité ne saurait être complète sans l'apport et l'implication des acteurs de contrôle indépendants que sont les organisations de la société civile, composante essentielle dans la consolidation de tout processus démocratique viable.

De plus, la promotion de la jeunesse, du genre et du principe d'égalité entre les sexes doit être soutenue conformément à l'article 63 du Traité révisé de la CEDEAO (1993), à la politique de l'organisation en matière de genre (2004) et à l'article 81 du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO, ainsi que son plan d'action régional pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2010). Cette approche inclusive devrait aussi prendre suffisamment en compte les menaces à la paix et à la sécurité d'un genre nouveau que sont la lutte contre le terrorisme, le dérèglement climatique et les pandémies.

Tout en accueillant avec satisfaction les récentes évolutions dans le domaine de la gouvernance du secteur de sécurité, ma délégation voudrait rappeler la nécessité d'une appropriation nationale du processus. Il est essentiel, en effet, que la politique et le programme de réforme du secteur de la sécurité soient élaborés, gérés et mis en œuvre par les acteurs nationaux, plutôt que par des intervenants extérieurs, comme mentionné par les experts et confirmé par les exemples des processus qui ont été couronnés de succès.

Je ne saurais terminer sans mentionner le rôle important que jouent les missions de maintien de la paix des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix dans le processus de transformation du secteur de sécurité, à travers leurs appuis déterminants aux programmes de désarmement, démobilisation et de réintégration.

Annexe XV

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous nous félicitons de votre participation, Madame la Présidente, à cette visioconférence en tant que Présidente du Conseil de sécurité. Cela réaffirme l'importance du sujet débattu aujourd'hui, à savoir la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, en particulier pour les pays africains.

La réforme du secteur de la sécurité est, à n'en pas douter, un des principaux éléments de l'aide internationale dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Ces efforts sont particulièrement nécessaires en période d'après-conflit, lorsque les pays qui sortent d'une crise ou en ont récemment surmonté le pire disposent de ressources limitées pour assurer la sécurité et risquent donc d'être confrontés à des problèmes insurmontables tels que le terrorisme et la criminalité. À cet égard, le rétablissement de l'autorité de l'État et de son contrôle dans tous les secteurs, notamment les forces armées et les forces de l'ordre, est une condition préalable pour assurer une paix et une stabilité durables ainsi que pour consolider l'état de droit au niveau national dans la période d'après-conflit.

Les transformations effectuées dans ce domaine permettent de renforcer la confiance des citoyens dans l'État et de créer des conditions favorables au retour à une vie normale. Une forte adhésion des citoyens aux réformes globales des autorités et aux forces de sécurité peut jouer un rôle décisif dans le processus de réconciliation nationale.

Transformer un organisme de sécurité faible en un organisme efficace et professionnel n'est jamais chose facile. C'est pourquoi l'aide internationale, y compris par le biais de l'ONU, est particulièrement importante. Nous estimons que l'État est responsable au premier chef de la sécurité sur son territoire et que, par conséquent, le Gouvernement a le droit souverain de déterminer et de mettre en œuvre ses propres approches et priorités nationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, en tenant compte des besoins de la population.

À l'heure de fournir une aide internationale aux efforts de réforme du secteur de la sécurité nationale, il est essentiel d'honorer les principes fondamentaux que sont le consentement de l'État recevant l'aide et le respect de sa souveraineté nationale et de son indépendance politique. Toute assistance apportée aux pays sortant d'un conflit dans la mise en œuvre la réforme du secteur de la sécurité doit être régie par le principe de l'appropriation nationale, et les conseils qui leur sont fournis doivent l'être dans le plein respect de leurs besoins, de leurs expériences et de leur culture, ce qui permettra de renforcer leurs capacités nationales. Comme l'expérience nous l'a appris, il est fondamental de prendre en considération les caractéristiques spécifiques des États lorsqu'on leur fournit une assistance. Toutefois, cette assistance ne doit pas être perçue comme l'imposition de solutions toutes faites, comme nous l'avons dit à maintes reprises. Toute tentative d'appliquer une approche universelle à des domaines aussi importants et sensibles que la sécurité est immanquablement vouée à l'échec et peut même provoquer une reprise du conflit.

Nous devons également comprendre que la réforme du secteur de la sécurité ne peut être une panacée. En soi, elle est incapable de changer fondamentalement la situation dans un pays donné. Pour que le processus soit couronné de succès, sa mise en œuvre doit s'accompagner d'autres efforts de consolidation de la paix et

d’un processus politique incluant la réconciliation nationale et le renforcement des institutions de l’État.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont beaucoup s’acquittent également de tâches liées à la consolidation de la paix, jouent un rôle fondamental dans l’assistance aux pays sortant d’un conflit. Les soldats de la paix, lorsqu’ils sont mandatés pour le faire, apportent une contribution importante à l’appui de la réforme du secteur de la sécurité et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, mais aussi en accompagnant le rétablissement de l’application de la loi et de l’état de droit en général.

La Commission de consolidation de la paix joue elle aussi un rôle clef dans le relèvement post-conflit, et en particulier dans la réforme du secteur de la sécurité. L’aider à élaborer une stratégie équilibrée et une approche globale pour fournir des conseils et une assistance financière aux pays inscrits à son ordre du jour contribuera également à assurer la viabilité des structures de sécurité nationales.

La coopération entre les États, au sein des régions, et la coordination et les échanges avec les organisations régionales et sous-régionales sont également primordiales pour la réforme du secteur de la sécurité. Le partage des meilleures pratiques nous permet de traiter plus efficacement les problèmes actuels et émergents. L’Union africaine est un exemple éloquent d’échanges régionaux.

Nous remercions la délégation sud-africaine d’avoir coordonné les travaux du Conseil de sécurité dans le cadre de la négociation du projet de résolution (S/2020/1158) consacré à la réforme du secteur de la sécurité, dont nous appuyons l’adoption.

Annexe XVI

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume-Uni se félicite vivement de la présente visioconférence publique. La réforme du secteur de la sécurité n'est pas simplement un processus axé sur la mise en place des institutions militaires et policières ; elle représente un maillon important des efforts plus larges de consolidation de la paix et s'inscrit en renfort des États dans leur développement constitutionnel et politique propre.

Le Royaume-Uni a beaucoup investi dans la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité au niveau national comme à l'étranger. Nous nous y employons parce que, selon nous, un secteur de la sécurité démocratique, responsable et opérationnel fait partie intégrante d'un appareil gouvernemental plus large offrant des protections à tous les citoyens, sur la base des principes fondamentaux des droits universels de la personne et dans le respect de l'état de droit.

C'est ce qui donne à la réforme du secteur de la sécurité toute sa pertinence – non seulement dans le contexte de la reconstruction post-conflit, mais également au regard de la prévention des conflits, car la confiance entre les citoyens et l'État repose sur l'existence d'institutions qui servent et protègent les besoins de ces citoyens. Lorsque cette confiance est ébranlée, l'instabilité tarde rarement à suivre. La police est souvent le premier point de contact entre un État et ses citoyens ; mais lorsqu'on laisse la corruption et les violations se développer, ce contrat social commence à s'étioler. Trop souvent, nous avons vu des exemples d'institutions du secteur de la sécurité servir d'outils de répression. Et malheureusement, le monde sait bien dans quelle direction cela mène.

La réforme du secteur de la sécurité revêt donc une grande importance pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Elle doit être abordée dans le cadre d'un ensemble plus large de garde-fous institutionnels – notamment des processus de réforme législative et des actions engagées pour renforcer l'application du principe de responsabilité, l'indépendance judiciaire et l'accès à la justice.

Ce sont là les fondations des sociétés dans lesquelles l'état de droit garantit la protection des personnes et où la paix peut prendre racine. Mais elles établissent également un environnement propice à un développement et des investissements durables. L'Assemblée générale l'a reconnu dans sa formulation de l'objectif de développement durable 16 qui, fondamentalement, porte sur la paix, la justice et des institutions responsables.

Le travail de l'Organisation sur la réforme du secteur de la sécurité est une composante clef des efforts internationaux visant à aider les pays à renforcer l'état de droit au niveau national. C'est pourquoi le Royaume-Uni accompagne les efforts mondiaux de l'Organisation dans ce domaine, notamment la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, principal mécanisme des Nations Unies chargé de l'assistance, à l'échelle du système, en matière d'état de droit, y compris la réforme du secteur de la sécurité.

Financé par le programme mondial sur le renforcement de l'état de droit et les droits de la personne pour la pérennisation de la paix et la promotion du développement, au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, ce mécanisme a permis à l'ONU d'obtenir des résultats majeurs à l'appui des efforts nationaux en matière de réforme du secteur de la sécurité, grâce à des approches efficaces menées conjointement par les opérations de paix et les équipes de pays

des Nations Unies dans des pays allant de la Somalie à la Libye, en passant par la République centrafricaine.

Parallèlement, le Fonds pour la consolidation de la paix – dont, je dois dire, le Royaume-Uni reste également un des principaux donateurs – s'est consacré à un nombre impressionnant d'initiatives relatives à la réforme du secteur de la sécurité et directement liées à la consolidation et la pérennisation de la paix dans les pays touchés par un conflit.

Le Royaume-Uni entend rester un fervent partisan de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité, et œuvrer, aux côtés des Nations Unies et d'autres partenaires, à renforcer l'incidence de notre appui collectif en intensifiant nos efforts conjoints.

Annexe XVII

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier les intervenants d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de cette discussion, qui permet de souligner à quel point il importe de réformer le secteur de la sécurité d'un pays pour contribuer à instaurer la paix durable, le développement et la bonne gouvernance.

Une gouvernance efficace du secteur de la sécurité est indispensable à la croissance, à la stabilité et à la sécurité à long terme de toute nation. En outre, pour être couronnée de succès, la réforme du secteur de la sécurité doit englober toutes les composantes du secteur de la sécurité d'un pays, y compris l'armée, la police, la sécurité des frontières et le système judiciaire.

Nous avons constaté qu'une réforme efficace du secteur de la sécurité consolide les institutions, ce qui se traduit par une transparence et une responsabilisation accrues. D'un autre côté, nous avons aussi observé que la corruption et une volonté politique insuffisante nuisent aux efforts de réforme, en particulier sur le plan stratégique. Il est impératif que les dirigeants nationaux montrent leur attachement à une réforme de durable du secteur de la sécurité, ainsi qu'à la transparence et à la responsabilisation qui vont avec.

Si l'ONU peut jouer – et joue – un rôle important dans la promotion de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité, nous estimons qu'une appropriation du processus à l'échelon local et national est indispensable. Les gouvernements, la société civile et les organisations non gouvernementales sur place apportent une contribution essentielle aussi bien aux réformes initiales qu'à une gouvernance fructueuse à long terme.

Nous tenons également à souligner qu'une réforme efficace du secteur de la sécurité nécessite des ressources propres et un suivi. Il est important que les pays ne se contentent pas d'exprimer un appui de pure forme à l'amélioration de la gouvernance et à la réforme du secteur de la sécurité, mais accompagnent leurs promesses de ressources nationales. Sans une appropriation nationale et des engagements financiers soutenus, la réforme du secteur de la sécurité risque de s'essouffler. Nous avons vu que lorsque la détermination d'un gouvernement est constante et franche, la réussite est inévitablement au rendez-vous.

Les États-Unis sont profondément attachés à la justice et au principe de responsabilité, ce qui passe par la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le Libéria en est un bon exemple puisque, après s'être remis de 14 années de guerre civile, il a su résister à une résurgence du conflit et continue d'avancer dans la reconstruction d'un secteur de la sécurité responsable, impartial et fonctionnel. Au fil des 20 dernières années, les États-Unis ont fourni une aide de plus de 4 milliards de dollars pour accompagner la stabilisation et le développement du Libéria. Les États-Unis entendent poursuivre leur appui au Libéria et aux autres États qui mettent en œuvre des réformes du secteur de la sécurité, et continueront d'utiliser leur voix au Conseil de sécurité pour promouvoir des secteurs de la sécurité robustes, qui répondent aux besoins de leur population et aident à construire une paix sur le long terme.

Je terminerai en soulignant le rôle essentiel que les femmes jouent dans la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Les États-Unis apprécient tous les efforts déployés pour garantir la participation des femmes aux dialogues concernant la réforme du secteur de la sécurité, car elle est indispensable pour garantir la réussite et la pérennité de la réforme du secteur de la sécurité.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Viet Nam tient à remercier l'Afrique du Sud d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie à mon tour la Sous-Secrétaire générale Keita, le Sous-Secrétaire général Zouev et M. Chergui de leurs exposés. Je souhaite la bienvenue à la présente réunion à S. E. Mme Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

Le Viet Nam accueille avec satisfaction et appuie le rôle de fer de lance que joue l'Afrique sur ce sujet. L'Afrique fait preuve de leadership en surmontant son passé turbulent et en étant déterminée à forger un avenir pacifique et prospère pour les populations africaines. En se fondant sur les exemples et l'expérience du passé, les pays africains ont déterminé qu'il fallait réformer le secteur de la sécurité afin de protéger plus efficacement les populations vulnérables et de garantir une paix durable, et ils ont pris la tête des efforts à cet effet.

Ces efforts ont amené le Conseil de sécurité à adopter de nombreuses déclarations présidentielles ainsi que la résolution 2151 (2014), et un nouveau projet de résolution (S/2020/1158) sera bientôt adopté à ce sujet. Ils ont également permis d'inclure la question de la réforme du secteur de la sécurité dans de nombreux accords de paix et missions de l'ONU en Afrique, en particulier l'initiative Faire taire les armes de l'Union africaine.

Les pays qui sortent de plusieurs années – voire de plusieurs décennies – de guerre et de conflit sont inévitablement confrontés à des défis considérables en matière de sécurité une fois le conflit terminé, et ils sont hantés par leur passé. Parmi ces défis, il y a notamment le processus de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, la réconciliation, la justice et les nombreuses lacunes du nouveau secteur de la sécurité, auxquelles il faut dûment remédier pour renforcer la confiance et asseoir la paix dans le pays et au sein des populations.

La réforme du secteur de la sécurité peut jouer un rôle déterminant s'agissant de renforcer la paix après un conflit, de promouvoir la réconciliation et la reconstruction nationales et de réduire le risque de reprise du conflit. Il faut s'employer à remédier aux effets des conflits sur les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants, en tant que victimes et acteurs des conflits armés.

À cet égard, nous sommes pour des réformes définies et dirigées par les acteurs nationaux, car elles répondent aux besoins particuliers d'une situation donnée. De telles réformes peuvent avoir des effets bénéfiques à long terme et doivent bénéficier d'un appui actif de la part de l'ONU et de la communauté internationale. Un fort sentiment d'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix en cours garantira une plus grande réussite à l'avenir s'agissant de répondre au contexte, aux besoins et aux priorités propres à chaque pays.

En outre, nous estimons qu'il est utile d'encourager la participation d'un groupe varié d'acteurs compétents aux processus de paix, y compris dans le secteur de la sécurité, car cela est important pour bâtir une nation viable et pacifique et garantir la stabilité à long terme.

Nous tenons à souligner la nécessité de garantir la représentation égale et la pleine participation des femmes aux processus de prise de décisions et de consolidation de la paix après un conflit, dans la mesure où les femmes offrent un point de vue incomparable en ce qui concerne la paix et les conflits et sont l'épine dorsale de leurs communautés.

Nous saluons les progrès accomplis dans ce domaine dans un certain nombre de pays et de régions. Cela a contribué à promouvoir le dialogue entre les parties et les acteurs intéressés et à renforcer la sécurité et la stabilité de toutes les régions et de tous les pays concernés.

Nous débattrons activement de cette question à l'ONU dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, mais aussi au niveau du Conseil et des missions, tout en continuant de renforcer notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

Je termine en réaffirmant l'importance du rôle que la communauté internationale, en particulier l'ONU et les organisations régionales, peut jouer dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité pour soutenir les pays sortant d'un conflit, le tout dans le respect du principe d'appropriation nationale et des souhaits et priorités de ces derniers.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales doit également être encouragée afin de promouvoir et de procéder à un échange de données d'expérience pour déterminer le meilleur moyen d'aider les pays concernés à bâtir des sociétés et des États stables, pacifiques et prospères.
